

## Rapport N° 93/2018

### Place de la Gare

Demande d'un crédit destiné à la réalisation de l'aménagement intermédiaire de la Place de la Gare, pour un montant de CHF 265'084.- TTC

Demande de crédit destiné à une intervention artistique, pour un montant de CHF 50'000.- TTC

---

Nyon, le 16 mai 2018

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission en charge du présent préavis s'est réunie le mercredi 7 mars 2018 à 20h30, en présence des Municipaux, Madame Fabienne Freymond Cantone et son chef de service Hugues Rubattel et Monsieur Maurice Gay et son chef de service Bernard Woeffray, accompagnés de Madame Véronica Tracchia et Monsieur Thierry Bruttin.

La commission tient à les remercier pour leurs explications et présentations détaillées. Cette commission était composée de Mesdames Véronique Bürki, Edyta Graf et Amparo Lazcani, et Messieurs Patrick Buchs, Claude Farine, Jacques Hanhart, Pierre Patelli et Olivier Stalder.

La commission s'est ensuite réunie pour une 2<sup>ème</sup> séance le lundi 12 mars à 18h30 pour débattre sur le projet, en présence des commissaires suivants : Mesdames Véronique Bürki, Edyta Graf et Amparo Lazcani et de Messieurs Dominique Karlen, Pierre Patelli, et Olivier Stalder. Elle s'est réunie une dernière fois le 9 mai à 19h00. Étaient présents les commissaires suivants : Mesdames Véronique Bürki et Edyta Graf et Messieurs Patrick Buchs, Claude Farine, Jacques Hanhart, Pierre Patelli et Olivier Stalder.

La proposition de la Municipalité de réaménager la place de la gare est une bonne chose et attendue par les citoyens. Mais quant à vouloir supprimer son esprit minéral ce n'est pas d'une grande urgence !

Après de nombreuses remarques la commission a reçu une proposition d'adjonction d'un montant de CHF 190'000.- pour enlever les anciennes voies du train. En supprimant lesdites voies cela remet en cause l'aménagement tel que proposé. En effet les terrasses pourront être installées différemment plus en largeur qu'en longueur, plus près des immeubles.

La suppression des quais béton permettrait également le déplacement du bus 805 en face de la gare et de laisser quelques places de parcs indispensables tout du long de l'aménagement entre l'extrémité de la rue de la gare et l'avenue Viollier.

Le problème des places de parc est très important en ville. N'oublions pas qu'un piéton est un automobiliste qui a trouvé une place de parc. Or, la Municipalité supprime l'une après l'autre des places et ceci d'une manière très insidieuse. Quelques exemples : Colombière 1 place supprimée remplacée par une ligne jaune, rue du Collège une place remplacée par une place livraison, 6

places devant le temple, parking motos de Rive en travaux pour transformation en places vélos, etc etc.

Dans le cas qui nous occupe, 7 cases seront supprimées !

Vu les problèmes pour venir amener ou chercher une personne arrivant au train et la volonté de la police de ne pas laisser des voitures côté Jura même pour quelques minutes, la suppression de ces places est un vrai problème.

Rappelons qu'une place de la gare est d'abord une place d'échange entre les différents moyens de transport qu'ils soient publics ou privés. Un nombre de places en dépose minute ou 30 minutes est indispensable.

Si nous voulons vraiment une place de la gare accueillante réfléchissons un peu :

Un voyageur ne connaissant pas la ville qui veut prendre un bus pour se rendre dans les hauts doit trouver le bon arrêt ! Est-ce celui côté Lausanne ou les bus situés en bas de l'Avenue Edouard-Rod ?

Mettons les bus à l'emplacement des taxis soit, devant la sortie des quais ou en face à l'emplacement des anciens quais du Train et déplaçons les taxis.

### **Prix de location des emplacements**

Certes les commerçants subissent de plein fouet la concurrence des commandes en ligne et l'installation de quelques terrasses peut se révéler positive. Mais aujourd'hui nous ne savons quel sera le barème de location des terrasses. Le prix est une chose mais plutôt une question d'égalité de traitement des commerçants. Rappelons-nous l'affaire de la vache à la rue de la Gare !

L'histoire de la ville de Nyon nous montre bien que le refus par le Conseil de certains projets, amène des éléments permettant une nouvelle réflexion sur le projet et son amélioration (Voir l'Ecole du Couchant).

### **Conclusions**

Au vu des problèmes de circulation, d'aménagement des terrasses, de l'occupation non résolue de la surface des voies du train, des problèmes d'accès aux bus, la minorité de la commission estime que les vrais problèmes concernant la place de la Gare ne seront pas résolus. Le prix à payer en est trop élevé par rapport aux prestations prévues ou alors il faudrait faire un peu plus cher mais beaucoup mieux. La minorité de la commission vous propose de refuser le préavis 93/2018 et demande à la Municipalité de revenir avec un projet comprenant les bus, les taxis etc. sans attendre le nouveau projet de la gare.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 93/2018 concernant la demande d'un crédit pour financer la réalisation de l'aménagement intermédiaire de la place de la Gare,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de ne pas octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 265'084.- TTC pour financer la réalisation de l'aménagement intermédiaire de la place de la Gare ;
2. de ne pas octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.- TTC pour financer l'intervention artistique sur la place de la Gare ;

La minorité de la commission :

Edyta Graf

Jacques Hanhart Rapporteur de minorité